

Lettre ouverte des directrices et directeurs artistiques de doublage

[signez la lettre ouverte ici : <https://forms.gle/QuVQUkU2xED3t2nC9>]

Nous, directrices et directeurs artistiques signataires, soutenons le [projet de révision du titre III de l'accord « Salaires du Doublage »](#) porté par le SFA, ainsi que la revendication d'une hausse générale de 10 % des salaires des autres titres et annexes. Nous demandons l'ouverture rapide de négociations et insistons sur la nécessité de la conclusion d'un accord actant des progrès significatifs, dans un délai raisonnable et resserré.

Février 2022, il est temps d'agir. Alors que l'inflation cumulée dépasse les 8 % depuis janvier 2014, les salaires n'ont connu aucune évolution dans notre secteur. **Il est temps d'augmenter nos salaires**, mais aussi de réviser la grille elle-même.

Depuis plus de 25 ans, la structure de notre rémunération n'a pas évolué. Dans le même temps, notre métier a connu de profonds bouleversements : passage de la bobine 35 (ou bande vidéo) au fichier numérique, de la bande rythmo physique à la bande virtuelle, multiplication des canaux de diffusion, apparition et montée en puissance des plateformes, intensification du nombre de productions, pression sur les rythmes de travail, enregistrements à flux-tendu afin de pouvoir livrer des saisons entières dans des délais de plus en plus contraints...

Nous sommes les garants de la qualité et de la cohérence artistique des productions que vous nous confiez. Nous nous sommes adapté-e-s à toutes les évolutions et nouveautés, sans rien sacrifier de notre exigence et de notre professionnalisme. Vos carnets de commande et la satisfaction des commanditaires en témoignent.

La crise sanitaire a compliqué nos pratiques et intensifié le volume et les rythmes de travail. Elle a mis en exergue et amplifié les problématiques sous-jacentes, mais déjà existantes. Travailler à partir d'éléments (textes, image, son) non-définitifs n'est plus aujourd'hui l'exception, mais la règle ! Nombreux sont celles et ceux qui ressentent de l'agacement, de la fatigue, voire de l'exaspération face à nos conditions d'emploi et de rémunération. **Il est temps d'acter que la structure de notre rémunération n'est plus en adéquation avec la réalité de notre métier.**

Outre une hausse généralisée des tarifs de 10 %, afin de compenser l'effet de l'inflation cumulée depuis janvier 2014, le projet de révision du titre III de l'accord « Salaires du Doublage » porté par le SFA repose sur les principes suivants :

- Abandon de toute forme de dégressivité concernant la rémunération des DA.
- Enregistrement aux tarifs Cinéma des films de plateforme¹, tant pour les artistes interprètes que pour les directrices et directeurs artistiques.
- TV Films: passage à des tarifs de Préparation par jour d'enregistrement. Et pour les TV Films et TV Séries: réévaluation significative des tarifs de préparation, en raison de l'augmentation de la charge de travail et de l'hyper-réactivité que réclament les nouveaux rythmes de production.
- Création de tarifs spécifiques de Préparation pour les Essais, les Films-Annonces, les séances de Ré-Enregistrement et de Conformation, quel que soit le type de production.
- Réévaluation des tarifs de Direction pour les Essais, Films-Annonces, séances de Ré-Enregistrement et de Conformation, afin de rémunérer à sa juste valeur le travail fourni. Ces sessions ne constituent pas des annexes à l'enregistrement, elles font partie du cœur de notre métier et ne doivent plus être dévalorisées.
- Pour le Documentaire, prise en compte de la réalité de la Préparation et des Essais.

Nous, directrices et directeurs artistiques, avons à cœur de continuer à faire notre métier avec passion, dévouement et professionnalisme. **Nous sommes solidaires de ces revendications légitimes dont la satisfaction permettra d'assurer la pérennité et la qualité de notre travail.** C'est en assurant des conditions de travail et de rémunération respectueuses que nous servirons dignement les artistes, les œuvres et leurs auteurs.

Premiers signataires : Claire Baradat, Magali Barney, Hervé Bellon, Barbara Beretta, Ivana Coppola, William Coryn, Laurent Dattas, Béatrice Delfe, Michel Derain, Thierry Desroses, François Dunoyer, Stanislas Forlani, Marjorie Frantz, Edgar Givry, Claire Guyot, Nathalie Homs, Fabrice Josso, Barbara Kelsch, Catherine Le Lann, Isabelle Leprince, Olivia Luccioni, José Luccioni, Marie-Eugénie Maréchal, Anne Massoteau, Anne Mathot, Virginie Mery, Guillaume Orsat, Philippe Peythieu, Vanina Pradier, Laura Préjean, Jean-Philippe Puymartin, Nathalie Régnier, Hervé Rey, Céline Ronté, Valérie Siclay, Alexis Thual, Barbara Tissier, Pauline Valensi dit Brunel, Thierry Wermuth...

La liste des signataires à jour est consultable ici : [Lettre ouverte DA Doublage - Signataires](#)

consultez la proposition SFA : [Révision Titre III \(DA\) - Proposition SFA - 21 février 2022.pdf](#)

signez la lettre ouverte ici : <https://forms.gle/QuVQUkU2xED3t2nC9>

¹ Par « film de plateforme » nous entendons une œuvre sortie en salle quelque part dans le monde, ou bien dont la sortie en salle est prévue, et destinée à une diffusion via un [SMAD](#). La définition comprend aussi les œuvres dites « high-budget », et notamment les productions commanditées par la plateforme (Amazon Original, Netflix Original, Apple Originals, Disney+ Originals, etc). Elle ne comprend pas les œuvres dont les droits de diffusion ont été simplement achetés par la plateforme.